

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 30 mars 2022

N° 2022 - 18

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux et le 30 mars à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de la convocation

le 25/03/2022

Date d'affichage

le 25/03/2022

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, Mesdames DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne.

Excusés : Messieurs JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Monsieur MAZOYER Gérard qui a donné procuration à Madame DELMAS Marie-Claude, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Madame DURAND Claudine

Objet de la délibération 2022-18 :
**Autorisation à signer la convention
petits déjeuners**

Absente : BLANC Sandrine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine a été désignée secrétaire de séance.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le **01 AVR. 2022**

et publication ou notification
du

01 AVR. 2022

Suite au projet pédagogique d'éducation à l'alimentation, l'équipe éducative de l'école Michel Pignol va mettre en place un dispositif de petits déjeuners pour les enfants concernant l'année 2021/2022.

Pour cela, une convention entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports représenté par Mme la Directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Loire, agissant sur délégation de Monsieur le Recteur de l'académie de Clermont-Ferrand et la commune est nécessaire.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention jointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant la distribution de petits déjeuners à l'école Michel Pignol.

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 30 mars 2022,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,
BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20220330-2022_18-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20220330-2022_18-DE
Reçu le 01/04/2022
Publié le 01/04/2022